

PROMOUVOIR
Association régie par la loi de 1901
BP 48 - 84210 PERNES LES FONTAINES
associationpromouvoir@gmail.com

30 janvier 2014

« NYMPHOMANIAC VOLUME UN »
INTERDIT D'EXPLOITATION

Par ordonnance du 28 janvier 2014, n° 1400340, notifiée le 29 janvier à 16 heures, le juge des référés du tribunal administratif de PARIS a suspendu, à la demande de notre association, toute exploitation du visa du film MYMPHOMANIAC VOLUME 1, en imposant au ministre de la culture d'interdire ce film aux mineurs de 16 ans (et non pas aux seuls mineurs de 12 ans).

La protection des adolescents l'a emporté, au moins dans cette mesure, sur des intérêts financiers.

L'association maintient cependant que c'est aux mineurs de 18 ans que ce film devrait être interdit et poursuivra ses efforts en ce sens.

Le visa du VOLUME DEUX de NYMPHOMANIAC est également attaqué et sera examiné en référé au tribunal administratif de Paris le 4 février prochain à 15 heures.

Contact presse :

Exclusivement auprès de notre avocat, Me Bonnet – Cabinet Jurisplus,

contact@jurisplus.net

Tel : 04.90.64.13.97

Ou : 07.81.34.23.50

